

SMV
a.d
e
d



Direction
territoriale
Bassin
de la Seine
2017 0228
Direction

Paris, le 24 JUL. 2017

SAGE Marne Confluence - Commission Lo-
cale de l'Eau
Syndicat Marne Vive
Hotel de Ville – Place Charles de Gaulle
94100 Saint Maur des Fosses

à l'attention de Monsieur le Président de la
CLE

Objet : Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur la Marne

Référence :

Affaire suivie par : Nicolas DAVID

Tel : 01 44 06 18 14 - courriel : nicolas-f.david@vnf.fr

PJ : Carte d'avancement du rétablissement de la continuité piscicole

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 avril 2017, vous me demandiez de vous communiquer toute information utile au sujet de la programmation d'actions prévues par VNF pour la mise en conformité des ouvrages de navigation du périmètre du SAGE Marne Confluence vis-à-vis des arrêtés de classement des cours d'eau.

Comme vous l'avez rappelé, l'arrêté de classement des cours d'eau de 2012 imposait le rétablissement de la continuité piscicole dans un délai de 5 ans. Je tiens à vous informer que, sur l'ensemble du bassin de la Seine, cela implique la construction de 89 dispositifs de franchissement piscicole durant cette période.

A ce jour, 31 passes à poissons ont d'ores et déjà été réalisées. La continuité piscicole sur le bassin de la Seine est ainsi rétablie :

- de l'océan jusqu'à Suresnes sur la Seine à l'aval de Paris ;
- sur l'ensemble de l'Oise ;
- d'ici 2018, de la confluence entre l'Oise et l'Aisne jusqu'au barrage de Villeneuve-Saint-Germain ;
- d'ici 2018, du barrage d'Evry jusqu'au barrage de Marolles-sur-Seine sur la Seine à l'amont de Paris ;
- localement sur la petite Seine, l'Yonne et la Marne.

Au vu des budgets fortement contraints de l'établissement et des opérations incontournables à mener sur nos barrages et nos écluses pour assurer la sécurité de ces ouvrages et des agents qui les exploitent, les opérations d'aménagement de franchissement piscicole ont été priorisées en accord avec la DRIEE, l'AFB (ex-ONEMA) et l'AESN selon 2 axes :

- rétablir la continuité de l'aval vers l'amont ;
- aménager les franchissements piscicoles à l'occasion de la reconstruction des barrages.

En ce qui concerne le périmètre du SAGE Marne Confluence :

- la chambre de vidéo-comptage de la passe à poissons du barrage de Saint-Maurice est en cours d'équipement. Les travaux seront finalisés en 2018 et le suivi sera réalisé par l'association SeiNorMigr ;
- au niveau du barrage de Créteil, les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passe à poissons ont débuté en 2017. L'objectif étant de réaliser les travaux en 2020 et 2021 ;

18 Quai d'Austerlitz – 75013 Paris
T. +33 (0)1 44 06 18 00 F. +33 (0)1 44 06 19 76 www.vnf.fr - www.bassindelaseine.vnf.fr

- pour le moment, les créations de dispositif de franchissement piscicole au niveau des barrages de Joinville et Noisiel ne sont pas encore programmées.

Je prends acte du renouvellement de la proposition du Syndicat Marne Vive d'accompagner VNF dans les études et la concertation préalable pour la mise en conformité des ouvrages de Créteil, Joinville et Noisiel. Mes équipes se rapprocheront à cet effet de M. Debarre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alain MONTEIL
Le Directeur territorial du Bassin de la Seine

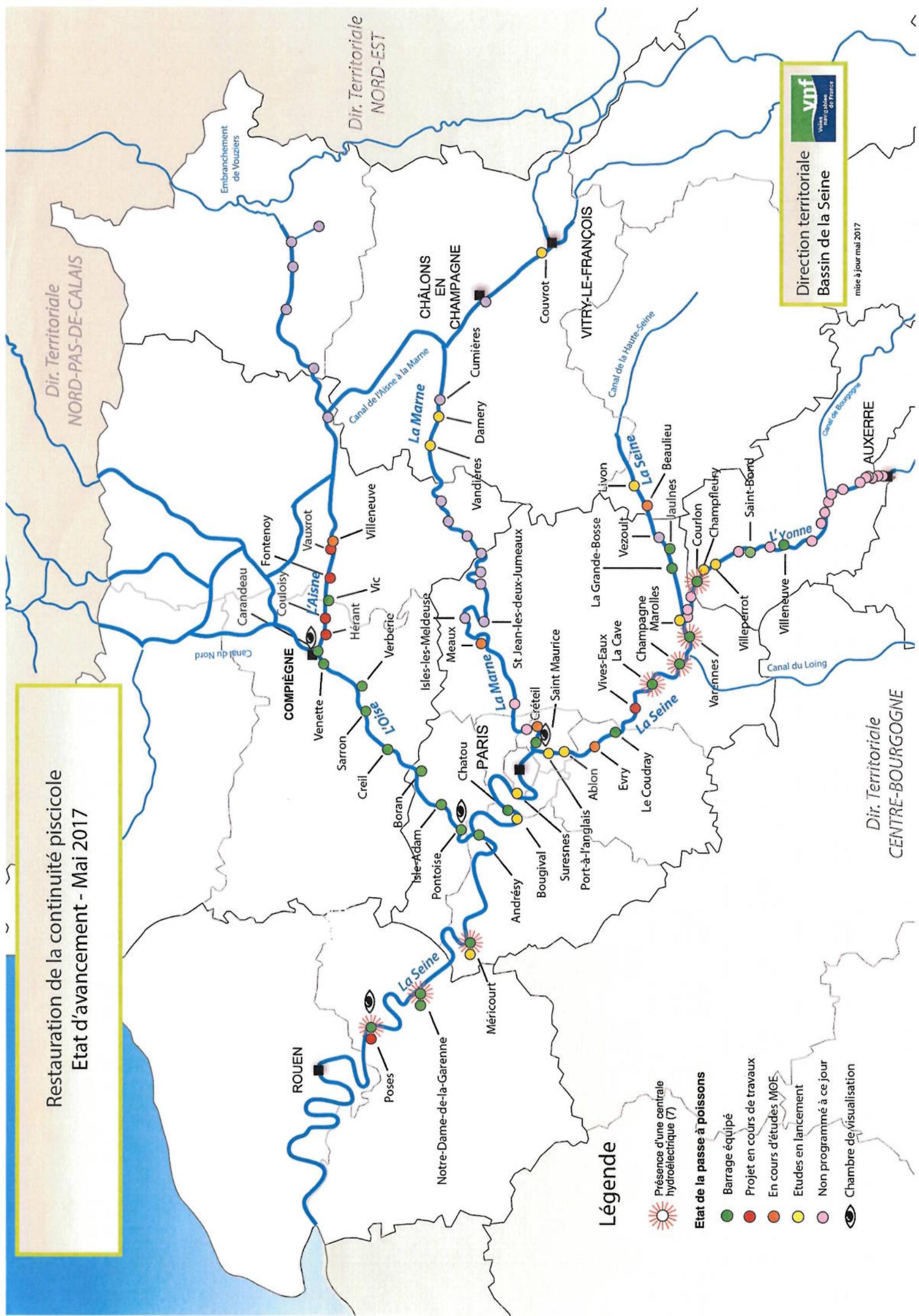
70

Le directeur adjoint

Frédéric ALPHAND

Copie : M. Le sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Restauration de la continuité piscicole Etat d'avancement - Mai 2017




Direction territoriale
Bassin de la Seine
 mise à jour mai 2017

Légende

-  Présence d'une centrale hydroélectrique (7)
- Etat de la passe à poissons**
-  Barrage équipé
-  Projet en cours de travaux
-  En cours d'études MGE
-  Etudes en lancement
-  Non programmé à ce jour
-  Chambre de visualisation

RECEIVED
28 JUN 2017
RECEIVED